

Question présentée par le député :

M. Guy Mettan

Date de dépôt : 4 décembre 2014

Question écrite urgente

Genève est-elle libre de décider l'emplacement d'une œuvre d'art public ?

Suite à la motion M 759 approuvée à l'unanimité par son Conseil municipal le 26 mai 2008, le Conseil administratif de la Ville de Genève a été chargé de « l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens ». L'objectif de ce projet est de contribuer à la lutte pour la mémoire des violences collectives dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Après le déroulement d'un concours international, organisé par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et ayant primé l'œuvre d'art « Les Réverbères de la Mémoire » de l'artiste français Melik Ohanian, l'exécutif de la Ville a pris la décision en septembre 2013 d'installer cette œuvre dans le parc de l'Ariana, sur la base d'une analyse attentive des services préposés, et suivant l'avis de la CMNS.

En février de cette année, une requête en autorisation de construire a été déposée, et les services concernés ont tous donné, à ma connaissance, un avis favorable. Le dossier est prêt pour l'octroi d'une autorisation depuis plusieurs mois. Pourtant, à l'heure actuelle, elle n'a toujours pas été délivrée. Sur la base de ce qui précède, il me semble utile de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quelle est la raison qui pousse le canton à retarder cette autorisation ?***
- 2. Se pourrait-il que ce retard soit dû, directement ou indirectement, à des pressions d'un Etat étranger sur les autorités fédérales et cantonales ? Se pourrait-il que notre canton soit prêt à céder à de telles pressions ?***
- 3. Si tel était le cas, le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'un tel geste serait contradictoire avec la vocation de notre canton, siège du Conseil des droits humains de l'ONU, de défendre la dignité des victimes des***

crimes contre l'humanité ? Une telle contradiction serait d'autant plus malvenue que nous sommes à la veille du centenaire du génocide des Arméniens perpétré par l'Empire ottoman en 1915 et que ce génocide a été reconnu au niveau fédéral par une décision du parlement. L'image de Genève comme capitale des droits humains ne risque-t-elle pas d'en pâtir ?